

Le 27 juin 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 27 juin 2016 à 19h30 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de madame Élyse Lachance, présidente d'assemblée.

Heure du début de la séance extraordinaire : 19h30.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-161-06-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 27 JUIN 2016

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 5) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

5) Présidente d'assemblée pour l'assemblée du 27 juin 2016

Remis à une date ultérieure :

2) Surfaceuse

4) Centre communautaire et culturel

SM-162-06-16

PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE POUR L'ASSEMBLÉE DU 27 JUIN 2016

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil nomme madame Élyse Lachance comme présidente d'assemblée pour l'assemblée du 27 juin 2016.

SM-163-06-16

**VENTE ET ACHAT DE TERRAINS ENTRE PIÈCES D'AUTOS
MJT INC. ET LA VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**

CONSIDÉRANT

l'intérêt de la Ville d'acquérir de Pièces d'autos MJT inc. le terrain lui appartenant et portant le numéro du lot 3 234 796 (matricule F1473-91-7956) d'une valeur de 82 526,71 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Pièces d'autos MJT inc. à acquérir les terrains portant les numéros de lots suivants :

- 4 980 005 (matricule F1472-27-2516) sur la rue Matte (d'une valeur de 51 335,\$);
 - 4 761 017 (matricule F1770-23-4315) sur l'avenue de l'Industrie (d'une valeur de 23 610,33 \$);
 - 4 761 018 (matricule F1770-24-0912) sur l'avenue de l'Industrie (d'une valeur de 7 581,38 \$);
- Le tout d'une valeur total de 82 526,71 \$;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE La Ville cède, par voie d'échange, sans aucune soulte ni retour en faveur de l'une ou l'autre des parties, les trois (3) terrains ci-dessus mentionnés, à Pièces d'autos MJT inc. et portant les numéros de lots 4 980 005 (matricule F1472-27-2516) sur la rue Matte, 4 761 017 (matricule F1770-23-4315) sur l'avenue de l'Industrie et 4 761 018 (matricule F1770-24-0912) sur l'avenue de l'Industrie pour acquérir le terrain portant le numéro de lot 3 234 796 (matricule F1473-91-7956); le tout avec prise de possession, ajustements et occupation à compter de la date de signature du contrat d'échange notarié à intervenir; ainsi qu'avec renonciation par la Ville et Pièces d'Autos M.J.T. Inc. au droit de répétition de tous et chacun desdits immeubles prévu par la loi.

QUE la totalité des frais et honoraires de l'acte d'échange notariés à intervenir soient entièrement payés par la Ville.

QUE la Ville rembourse purement et simplement à Pièces d'autos MJT inc. la somme de 3 000,00 \$ versée par cette dernière à la Ville à titre d'acompte sur les terrains de l'avenue de l'Industrie qu'elle s'était engagée à acquérir de la Ville.

QUE Me Renald Thibeault, notaire à Saint-Marc-des-Carières, soit par les présentes mandaté aux fins de préparer et de recevoir l'acte d'échange notarié à intervenir.

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier; incluant notamment, mais sans limitation, le contrat d'échange notarié à intervenir.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-164-06-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 19h55.

Je, (maire ou présidente de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Élyse Lachance, présidente d'ass.

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. Élyse Lachance, présidente d'ass.